

Bordeaux, le 03 janvier 2017

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Messieurs les Présidents d'Université
Monsieur le Directeur de l'IEP
Monsieur le Directeur de l'ENSAM
Monsieur le Directeur de l'INP
Messieurs les Directeurs des IUT
Monsieur le Directeur de la DRJS et de la Cohésion Sociale

Mesdames et Messieurs les Directeurs des services
départementaux de l'Education Nationale de la DORDOGNE,
de la GIRONDE, des LANDES, du LOT ET GARONNE, des
PYRENEES-ATLANTIQUES

Monsieur le Directeur du CANOPE
Monsieur le Directeur du CREPS
Monsieur le Directeur du CROUS
Monsieur le Directeur de l'agence Europe Education
Formation France
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service du



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction des Relations et
des Ressources Humaines

Référence à rappeler :

DRRH/DEPAT n° 2017/01

Affaire suivie par :

Patrick BOUCHET

Joëlle MURATET

Téléphone

05 57 57 39 40

05.57.57.39.41

Télécopie

05 57.57.35.16

Mél

ce.depat@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-
Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : pré-inscription au mouvement inter-académique 2017.

- *adjoints administratifs*
- *assistant(e)s de service social*
- *infirmier(e)s*
- *adjoints techniques de recherche et de formation*
- *techniciens de recherche et de formation*

Réf : note de service DGRHC2-1 n° 2016-169 du 21 novembre 2016 publiée au BO spécial n° 7 du 24 Novembre 2016.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet désirant obtenir une mutation hors académie, des modalités du mouvement inter-académique 2017.

1) PRE-INSCRIPTION

Les agents **titulaires** de l'académie de Bordeaux appartenant aux corps des adjoints administratifs, des infirmier(e)s, des assistantes de service social, des adjoints techniques et des techniciens de recherche et de formation souhaitant rejoindre une autre académie devront se pré-inscrire obligatoirement par le biais de l'application AMIA à l'adresse suivante : <https://amia.orion.education.fr/amia> (choix : « muter dans une autre académie »

« vous préinscrire à un mouvement académique »)

L'application AMIA sera accessible **du 05 janvier au 02 février 2017** (dates nationales). Les agents devront s'identifier à l'aide de leur NUMEN et sélectionner la (les) académies de leur choix.

- Le nombre de vœux est limité à 3 académies.
- Aucune demande de mutation ne pourra être établie après la date de fermeture du serveur.

2) SAISIE DES VŒUX

Il appartiendra aux agents de se renseigner auprès du Rectorat des académies dans lesquelles ils sollicitent leur mutation, afin de connaître les dates et les modalités de saisie de leurs vœux.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY

Personnes à contacter

Personnels administratifs : *Danielle DE VOS (05.57.57.39.45)*
Sandrine SARRAMIA (05.57.57.39.45)
Nadia OUARED (05.57.57.35.52)

Personnels de santé : *Chantal LE VAN VANG (05.57.57.39.55)*
Laëtitia LETOURNEAU (05 57 57 39 46)

Personnels adjoints techniques et techniciens de recherche et formation :
Rozenn REBIERE (05.57.57.39.57)
Audrey AUGÉ (05.57.57.39.47)